



www.sedlj.ca

# Le Synergique

Vos nouvelles  
syndicales

Mot de la présidente

Volume 20 # 6

Le 17 février 2022

Bonjour,

J'espère que vous allez bien malgré tous ces cas de COVID autour de vous... Difficile d'échapper à Omicron, pas mal plus actif que Cupidon ces temps-ci! Néanmoins, avec le relâchement de certaines contraintes liées au COVID-19, on devrait pouvoir vivre des moments plus doux et reprendre certaines activités sociales qui nous ont tant manqué!

D'abord un mot sur un sujet qui nous occupe déjà... Au lendemain de la publication des textes de l'Entente nationale 2023, il nous fallait être rapidement en réflexion sur la stratégie pour la prochaine ronde de négociation. Déjà, une première consultation a eu lieu afin de savoir si une stratégie de négociation qui laisse place à de possibles alliances conviendrait aux membres. Au SEDLJ-CSQ, cette consultation a eu lieu le 18 janvier dernier avec le Conseil des personnes déléguées. Pour les syndicats de la CSQ, les membres consultés se sont dit tout à fait d'accord ou plutôt d'accord à 97 % avec cette stratégie. Un mandat a donc été donné à nos représentants d'amorcer les démarches à la constitution d'un front commun CSQ-FTQ-CSN; un suivi nous sera fait le 25 mars prochain. Je tiens à préciser que ce possible front commun est pour convenir d'une seule table pour les matières intersectorielles (salaire, retraite, droits parentaux, disparités régionales), et non pour la table sectorielle (uniquement enseignants).

Aussi, un mot sur un sujet qui m'a occupée pas mal depuis la rentrée scolaire de janvier 2022, soit les entrevues dans les médias. Je sais que pour plusieurs, je ne faisais pas suffisamment part de votre réalité vécue au cours des dernières semaines. Mais, je vous le confirme, les entrevues que j'ai données avaient une durée beaucoup plus longue que ce qui était diffusé; malheureusement, ce qui était diffusé n'était qu'une phrase et parfois même qu'un bout de phrase de mon intervention. Je ne prétends pas ici avoir été mal citée, mais il faut connaître un peu le travail journalistique pour comprendre que le contenu diffusé est une infime partie des entrevues données. Vos personnes déléguées, et plusieurs membres, m'ont fait part de votre vécu, et ce, presque chaque jour; c'est ce que j'ai tenté de rendre dans les médias.

En terminant, pour plusieurs, c'est une semaine de Relâche qui s'en vient à grands pas, et qui fera le plus grand bien! Pour tous, la durée du jour augmente et les possibilités de rassemblement aussi; puissiez-vous retrouver un peu de votre énergie avec ce soleil plus généreux et ces retrouvailles qui s'annoncent.

Prenez soin de vous et à bientôt!



## Des documents payants... \$\$\$



### RECLASSEMENT... SCOLARITÉ

Pour le personnel enseignant, étant donné que le traitement salarial est établi selon **la scolarité** et l'expérience, il importe de fournir au Centre de services scolaire les relevés de notes, expériences de travail, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels ou encore une copie de la demande de ces documents adressée par l'enseignante ou l'enseignant à l'institution qui les émettra (voir clause 6-3.01).

**Pour le reclassement dans le dossier de la scolarité**, si vous avez accumulé avant le 31 janvier suffisamment de crédits pour augmenter d'une année votre scolarité, vous devez présenter votre demande au Service des ressources humaines du Centre de services scolaire **avant le 1<sup>er</sup> avril**. Le réajustement salarial sera rétroactif à la 101<sup>e</sup> journée.

\*\*\*\*\*

## ENTENTES NÉGOCIÉES AVEC LA CSQ



En tant que membre d'un Syndicat affilié à la CSQ, vous avez droit à certains rabais qui ont été négociés par la Centrale et certaines grandes bannières. Vous retrouverez sur notre site web les différentes ententes auxquelles vous bénéficiez pour l'année 2022. Pour voir l'ensemble des rabais, nous vous invitons à visiter notre site web au <https://sedlj.ca/qui-sommes-nous/>

## RETOUR PROGRESSIF AU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ MALADIE

Si vous êtes absent en raison d'une maladie **pendant une période d'au moins 12 semaines**, la convention collective permet de revenir au travail progressivement, mais à certaines conditions.



- Seul un médecin traitant peut recommander un retour progressif au travail;
- Vous devez remettre à Mme Elaine Coulombe, responsable du dossier au Centre de services scolaire, un certificat médical de votre médecin qui prescrit et détermine le nombre de jours ou de demi-journées par semaine ou encore, le nombre de groupes par cycle;
- Ce certificat médical de retour progressif au travail doit contenir la date du retour au travail à temps plein;
- L'horaire de travail est déterminé par le Centre de services et l'enseignante ou l'enseignant concerné, donc ce n'est pas au médecin à déterminer votre horaire;
- Ce retour progressif au travail **ne doit pas excéder 12 semaines** à moins d'entente entre le Centre de services et l'enseignante ou l'enseignant concerné;

**Exceptionnellement**, par entente entre l'employeur et l'enseignante ou l'enseignant concerné(e), le retour progressif peut être accepté avant le délai de 12 semaines. Si votre médecin vous prescrit un retour progressif au travail avant l'atteinte des 12 semaines d'absence et advenant que votre retour excède 12 semaines, contactez votre Syndicat.

Équipe de rédaction :  
Nicole, Claude et Annie



Pour nous joindre :  
695-1609 ou [www.sedlj.ca](http://www.sedlj.ca)

## DOCUMENTS RECHERCHÉS

La FSE est à la recherche de documents dans le cadre du processus de maintien de l'équité salariale 2020.

### Ces documents doivent :

1. Avoir été rédigés par les CS, les CSS ou les écoles et partagés au personnel enseignant entre le **21 décembre 2015 et le 20 décembre 2020**;
2. Démontrer une augmentation des responsabilités et une complexification de la tâche du personnel enseignant;

Tu es une enseignante ou un enseignant qui conserve ses courriels depuis plusieurs années? Contacte Nicole au Syndicat dans les meilleurs délais pour convenir d'une compensation possible.

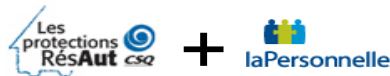
### Types de documents recherchés :



- Documents relatifs à des formations;
- Directives des directions, des CS ou des CSS envoyées aux écoles et au personnel enseignant;
- Directives des directions d'école envoyées au personnel enseignant;
- Procès-verbaux des rencontres de CÉ;
- Lettres aux parents;
- Documents du type : trajectoire, arbre décisionnel, procédure, etc.
- Tout autre document que vous jugez pertinent dans la période visée.

Le Syndicat devra retourner les documents **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2022**.

## C'EST PAYANT DE FAIRE PARTIE D'UN GROUPE



En tant que **membre de la CSQ**, vous profiterez de tarifs exclusifs sur vos assurances auto, habitation et entreprise en optant pour **La Personnelle** — et vous pourriez économiser encore plus.

Économisez en moyenne **396 \$** sur vos assurances auto et habitation en changeant pour **La Personnelle**

- Économisez jusqu'à **15 %** sur votre assurance auto en assurant plusieurs véhicules
- Près de **85 %** de notre clientèle ayant adhéré à **Ajusto<sup>MD</sup>** est en voie de se qualifier pour une prime d'assurance auto plus avantageuse

Obtenez une soumission : [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com) ou composez le 1 888 476-8737.

*La personne désigne La Personnelle assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.*

**B A B I L L A R D**

Les personnes déléguées ont reçu un exemplaire de l'Entente nationale 2020-2023; vous pourrez vous y référer au besoin!

**Horaire du bureau  
Semaine de Relâche**

Lors de la semaine de Relâche, soit du 28 février au 4 mars 2022, veuillez prendre note que le bureau sera fermé, mais qu'il sera possible de rejoindre une personne-ressource sur le cellulaire au : 418 817-1901

**JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES DROITS DES FEMMES**

**8 MARS**

**L'AVENIR EST FÉMINISTE**

**8 MARS**

COLLECTIF 8 MARS | Journée internationale des droits des femmes 2022

## Reçus aux fins d'impôt émis par l'assureur

Le temps est venu de produire votre déclaration de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de **crédit d'impôt pour frais médicaux**. Ce crédit est accessible pour les particuliers qui ont engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, leur personne conjointe ou leurs personnes à charge. À titre de participant à un régime collectif d'assurances, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes que vous avez payées à l'égard d'une assurance maladie privée. Pour de plus amples renseignements sur les programmes gouvernementaux, veuillez consulter les sites Internet suivants :

**FÉDÉRAL** : <http://www.cra-arc.gc.ca/medicaux/>

**PROVINCIAL** : <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/detail/courant/in-130/>

Chez **SSQ**, vous pouvez vous procurer le relevé de vos primes 2021 :

- Pour les personnes permanentes ou à contrat, voir vos relevés d'emploi ;
- Pour les personnes absentes (congé parental, sans traitement, etc.) et qui ont payé les primes à **SSQ** pour leur période d'absence ou pour une personne employée non inscrite aux services automatisés, soumettre une demande verbale ou écrite à **SSQ** pour obtenir gratuitement un relevé de primes pour ladite période.



**N.B.** Si vous êtes inscrit aux services automatisés « **ACCÈS | assurés** » de **SSQ**, la demande doit être faite par l'intermédiaire de ces services en visitant le [www.ssq.ca](http://www.ssq.ca) et en cliquant sur l'onglet « **Documents** » puis choisir « **Relevé pour fins d'impôts** ». Sur la page principale du relevé, vous pouvez sélectionner les noms des personnes à inclure au relevé.